

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



## 24<sup>ème</sup> Rallye national du VAL D'ANCE 29-30 mai 2026

### COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2026 National - coefficient 3

La Coupe de France des Rallyes 2026 (national coefficient 3)  
Le Challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne  
Le Challenge ASA ONDAINE 2026

**ASA ONDAINE - MAIRIE - 43210 BAS-EN-BASSET**

**Tél. 04 77 51 27 80**

**Tél. 07 67 96 64 46**

**Site : <https://asaondaine.fr/>**

**E-mail: [contact@asaondaine.fr](mailto:contact@asaondaine.fr)**

### **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Ondaine
Nom du Rallye :	Rallye national du VAL D'ANCE
Date :	29 et 30 Mai 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	National Coeff 3
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 Challenge de la Ligue Auvergne 2026 Challenge Asa Ondaine 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 26/R2054011 du 26 /03 /2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 306 du 02/04/2026
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	<b>Mounier Nicolas</b>
Téléphone :	<b>0670559350</b>
Mail :	<b>contact@asaondaine.fr</b>
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	Pascal Peronnet
Membres :	Sonia MOUSSET, Sébastien BOURRAT, Joris BONCOMPAIN, Fabrice CHANTELAUZE, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, André LAPALUS, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER, Robert VALLA, Jean-Louis VERDIER.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA ONDAINE - BP135 - 42704 FIRMINY Cedex
Téléphone :	06 44 23 31 62 / 06 70 55 93 50 / 07 67 96 64 46
Mail:	contact@asaondaine.fr
Permanence du Rallye :	Au PC du rallye –Espace La Dorlière
Lieu, date, horaire :	Le vendredi 29 et le samedi 30 mai 2026 Espace "La Dorlière ", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC <b>Tél. 07 67 96 64 46</b>
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	Asa Ondaine
Adresse :	Impasse Berthail 42700 Fiminy
Téléphone :	06 44 23 31 62
Mail :	contact@asaondaine.fr

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Mercredi 1er Avril 2026
Ouverture des engagements	Mercredi 1er Avril 2026
Clôture des engagements	Lundi 18 mai 2026 (cachet de la poste fait foi )
Parution du carnet d'itinéraire	Mardi 19 mai 2026 uniquement téléchargeable sur le site <a href="http://www.asaondaine.fr">www.asaondaine.fr</a>
Distribution du Road-Book ( <i>lieu, date, heure</i> )	uniquement téléchargeable sur le site <a href="http://www.asaondaine.fr">www.asaondaine.fr</a>
Reconnaisances ( <i>dates &amp; heures</i> )	Le samedi 23 mai 2026 de 9h00 à 18h00, Le lundi 25 mai 2026 de 9h00 à 18h00, le vendredi 29 mai 2026 de 08h00 à 16h00
Vérifications administratives ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 29 mai 2026, de 14h00 à 20h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
Vérifications techniques ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 29 mai 2026, de 14h15 à 20h15 Lieu: Controle Technique Autosur, ZI de Piroilles, Beauzac (43)
Mise en place du parc de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 29 mai 2026, à 13h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 29 mai 2026, à 19h00 Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)
Publication des équipages admis au départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 29 mai 2026, à 21h30, au parc de départ
Publication des heures et ordres de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 29 mai 2026, à 21h30, au parc de départ
Briefing des pilotes ( <i>lieu, date, heure</i> )	Les equipages engagés auront un briefing écrit remis contre émargement à leur passage aux vérifs administratives
Départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 30 mai 2026, Départ 8h00 - 1 <sup>er</sup> VMRS
Publication heures et ordres de depart 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> sections	Samedi 30 mai 2026, à 12h15, Voir art. 3.3.1 modifié du Règlement standard FFSA
Publication des résultats partiels ( <i>lieu, date, heure</i> )	BEAUZAC à l'entrée du parc concurrents (parc fermé),du 29 mai à 14h00, au 30 mai, fin du rallye
Arrivée ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 30 mai 2026, à 20h52 - 1 <sup>er</sup> VMRS
Vérifications finales ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 30 mai 2026, à partir de 20h52 Lieu: Carrosserie Guérin, Beauzac (43)
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats ( <i>lieu, date, heure</i> )	Au parc d'arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 30 mai 2026, à l'issue de l'épreuve Espace "La Dorlière ",15 Av. du Maréchal Leclerc à Beauzac (43)

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1- Officiels du rallye

Fonction	Nom & numéro de licence	
Observateur (facultatif)		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme Joëlle ALLEMAND Mme Yvette CECILLON	Lic. 16382 Lic. 11374
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Martine CELLE	Lic. 196664
Directeur de Course général	M. Christophe ARSAC	Lic. 3591
Adjoints à la direction de course délégués aux ES au PC	Mme Sylvie KRZYZANOWSKI Mme Marie-Joëlle POTHEAU M.Cédric VALENTIN	Lic. 22005 Lic. 115791 Lic. 190616
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Délégué ES1 Départ : M. Pascal LAFOND Délégué ES1 Inter M. François BUISSON Délégué ES2 Départ : M. Sullivan CAETANO Délégué ES3 Départ : M. Pascal MAGNE	Lic. 227446 Lic. 162483 Lic. 232714 Lic. 43098
Adjoint à la Direction de Course délégué à la voiture tricolore	Mme Evelyne LAPALUS	Lic. 20303
Adjoint à la Direction de Course délégué à la voiture autorité	M. Maurice BESSE	Lic. 2926
Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
Commissaires Techniques adjoints	M. Matthieu MACCOLINI M. Emeric PASCAL M. Dominique MONNIER M. André BOIVIN M. Hervé CANTAT	Lic. 228892 Lic. 37568 Lic. 55260 Lic. 3572 Lic. 207953
Médecin chef	Dr Olivier PHILBOIS	Lic. 362617
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Jocelyne MUGNIER M. Georges BEAL M. Michel JUILLARD	Lic. 23843 Lic. 2910 Lic. 12787
Juges de faits	Conforme article 1.1 de la réglementation standard des rallyes 2026	
Chargé des relations avec la presse	M. Philippe LAFONT	Lic. 2902
Chronométrateurs	Mme Annie PISTON	Lic. 3790
Classement	LC Chrono	
Speaker	Mme Pauline BLANC	Lic. 399330

## 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 (national coefficient 3)
- Le Challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge 2026 de l'ASA ONDAINE

## 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter le site internet de l'ASA : <https://asaondaine.fr/>

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu :

### LE VENDREDI 29 MAI 2026

de 14h00 à 20h00 (précises): vérifications administratives

**Espace "La Dorlière", 15 Av. du Maréchal Leclerc - 43590 BEAUZAC**

et de 14h15 à 20h15 (précises): vérifications techniques

**Autosur Controle Technique, ZI PIROLLES – 43590 BEAUZAC**

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixés par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye. En cas de non-respect, les pénalités financières pour retard seront appliquées (voir Prescriptions générales FFSA 2026, Article V: Vérifications).

**L'équipage ou son représentant devra déclarer *sur la feuille d'engagement* le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :**

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le samedi 30 mai 2026

**Carrosserie GUERIN - BEAUZAC (43)**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

**3.1.4P.** Toute personne qui désire participer au 24<sup>ème</sup> Rallye national du VAL D'ANCE, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements, **avant le lundi 18 mai 2026 minuit** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine**

**9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY**

Chèque à l'ordre de l'Asa Ondaine

## Possibilité de paiement par Virement

**Banque:** Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche

**RIB:** 14265 00600 08784216532 73

**IBAN:** FR76 1426 5006 0008 7842 1653 273

**BIC:** CEPAFRPP426

Merci d'indiquer dans le libellé le nom de l'équipage et de l'épreuve

exemple: Mr X / Mr Y VA-Moderne

via la plateforme HELLO ASSO – ASA Ondaine

### 3.1.10P.

Le nombre d'engagés est limité à 120 voitures modernes (+10 VHC, 10 VHRS, 10 VMRS), et pourra évoluer en fonction des engagements reçus pour les 4 rallyes sans dépasser le nombre de 150 voitures.

### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs: **570 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs: **1140 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **540 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **560 €**

Si l'un ou les deux membres de l'équipage ont officiés en tant que commissaire sur une épreuve FFSA en 2026, une remise de 10 € (ou 20€ pour 2) sera accordée sur le montant de l'engagement (justificatif à fournir : attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve)

**3.1.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Conformément aux prescriptions générales FFSA**, Les droits d'engagement seront entièrement remboursés:

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.fr**

La retenue justifiée par les frais engagés sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

### 3.3P –Ordre de départ :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

**3.3.1.P** Après le 1er regroupement, pour les sections suivantes, le départ sera être donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières **de l'ES 1 (Tiranges)**.

Affichage des horaire et ordre de départ 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> section : samedi 30 mai 2026 à 12h15

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :  
Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)  
Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)  
Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)  
Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)  
Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, GT+, RGT, Rally3, GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC,e-Rallye5, Rally5, R2, F213, FR6, A7, N3, A6, FR6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Affichage des horaire et ordre de départ du rallye vendredi 29 mai 2026 à 21h30.

**Pour information :** le rallye VMRS partira **en premier suivi de l'épreuve VHRS et VHC**. Le rallye MODERNE clôturera l'ordre des départs.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3.1P. Assistance :

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** dans la zone industrielle de Pirolles à Beauzac.  
Plan en annexe

### 4.3.2P

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

### 4.3.1.4

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- d'utiliser des contenants à hydrocarbure conformes aux normes hydrocarbures;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. Rappel: les concurrents sont RESPONSABLES de leurs assistances;
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les Commissaires Sportifs, pour chaque infraction constatée.

Les pénalités sont cumulatives.

**4.8 cf. article 1.3.3 : L'équipage ou son représentant devra déclarer sur la feuille d'engagement le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 5.2P La publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 24<sup>ème</sup> Rallye national du VAL d'ANCE représente un parcours de 294.3 km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections.

**Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur de 129.9 kms.**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7	Le Vert - Tiranges - Charrées	19,9 km x 3 = 59,7 Km
ES 2-5-8	St Julien d'Ance- Boisset	12,9 km x3 = 38,7 km
ES 3-6-9	St Hilaire – Bas en Basset	10,5 km x 3 = 31.5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages maximum.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 23 mai 2026, de 9h00 à 18h00**
- **Lundi 25 mai 2026, de 9h00 à 18h00**
- **Vendredi 29 mai 2026, de 08h00 à 16h00**

***Pour info le Dimanche 24 Mai les recos ne sont pas organisées par sécurité pour le Techni'Trail de TIRANGES QUI REUNIT PLUS DE 1000 PERSONNES ET TRAVERSE à plusieurs reprises les routes de l'es 1-4-7***

Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages.

**Obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1 et de présenter le road-book à ce moment-là.**

Le road-book est à télécharger sur le site [www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr) à partir du mardi 19 mai 2026

## ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 7.3.17. P Nouveau départ après Abandon

**Au vu du timing de l'épreuve et de la nouveauté du tracé, aucun équipage ne sera réintégré au cours de la journée.**

**7.5.17.3P** Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

**L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

#### 7.5.17.4P Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

### ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### ARTICLE 10 P. PRIX et COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix et coupes suivants seront distribués :

	+ de 100 partants	-de 100 Partants		Classement Féminin	1 à 2 partantes	A partir de 3 partantes
<b>Classement Scratch</b>	<b>Prix</b>	<b>Prix</b>		<b>1<sup>ère</sup></b>	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>
Premier	570 €	450 €				
Deuxième	400 €	300 €				
Troisième	290 €	200 €				
Quatrième	150 €					

Classement Classes	de 2 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants
Premier	240 €	350 €	400 €	490 €
Deuxième		180 €	200 €	280 €
Troisième			100 €	200 €
Quatrième				100 €
Cinquième				

Seuls les prix sont cumulables.

Une coupe sera remise aux 3 premiers du classement scratch

Une coupe sera remise aux 3 premiers de groupe (sauf si moins de 5 partants: 1er uniquement)

Une coupe sera remise aux premiers de classe

Une coupe sera remise au premier équipage féminin

Une coupe sera remise au premier jeune – de 25 ans

Les coupes non récupérées le samedi 30 mai 2026 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

**Les chèques seront envoyés aux équipages primés dans la semaine suivant le rallye.**

**Aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : [www.asaondaine.fr](http://www.asaondaine.fr)**

**La remise des prix se déroulera le samedi 30 mai 2026 à l'issue du rallye :**



**PODIUM D'ARRIVEE**  
Face à la Mairie  
43590 - BEAUZAC



## **L'A.S.A. ONDAINE REMERCIE:**

Les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du

## **24<sup>ème</sup> Rallye National du VAL D'ANCE**

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route. **Les jours de reconnaissances sont :**

**Samedi 23 mai 2026 de 09h00 à 18h00**

**Lundi 25 mai 2026 de 9h00 à 18h00**

**Vendredi 29 mai 2026 de 08h00 à 16h00**

***Le Dimanche 24 Mai les recos ne sont pas organisées par sécurité pour le Techni'Trail de TIRANGES QUI REUNIT PLUS DE 1000 PERSONNES ET TRAVERSE à plusieurs reprises les routes de l'es 1-4-7***

**Toute autre journée est formellement interdite**

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.

**L'avenir des rallyes dépend notamment du comportement de ses acteurs avant, pendant et après.**

**Remercions l'ensemble des riverains et des exploitants agricoles pour leur accueil et leur tolérance.**

***Le Comité d'Organisation de l'ASA ONDAINE***